

Rôle des parents qui doivent s'engager à ne pas confier leur enfant à l'atelier si fièvre > 38°

Application de cette même règle pour les bénévoles

Organisation des espaces de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants et les bénévoles.

La distanciation physique (1 mètre) n'est plus obligatoire dans les espaces clos lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.

Organisation de l'accueil, du goûter et du départ des enfants afin de gérer les flux et éviter les regroupements (enfants, parents, bénévoles)

Port du masque (fourni par les parents) obligatoire pour tous les jeunes en intérieur et extérieur,

Port du masque (ou de visière) pour les bénévoles des associations

Mise à disposition et utilisation de savons ou gels hydroalcooliques pour le lavage des mains des enfants et des bénévoles ; séchage des mains à l'air libre ou avec serviettes en papier jetable (serviettes en tissu à usage collectif à proscrire)

Nettoyage désinfectant des locaux

Affichage de ces mesures dans les ateliers

Information des parents sur leur rôle dans l'application de ces règles,

Information et formation des jeunes sur les gestes protecteurs et l'hygiène des mains lors de la 1ère séance d'atelier.